

Course au Large – Défi Nautic

Du 29 Avril au 1^{er} Mai 2016

1. AUTORITE ORGANISATRICE

La Société des Régates de Douarnenez, affiliée à la Fédération Française de Voile, organise avec le concours de Douarnenez-Courses le Grand Prix Guyader Défi Nautic.

2. REGLES APPLICABLES

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer.
- L'Arrêté du 30 septembre 2004 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

3. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les bateaux devront présenter la carte publicité délivrée par la FFV.

4. ADMISSIBILITE

4.1 Bateaux admis à courir :

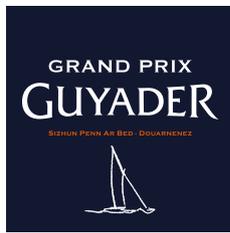
- Monocoques 60 pieds
- Classe « Class 40 »
- Classe « Multi 50 »
- Maxi multicoques Ultime (LOA > 50 pieds)
- Autres séries ou Classes sur invitation

L'organisation se réserve le droit d'inviter sur les Runs d'autres types de bateaux ou engins de vitesse.

4.2 Le Grand Prix Guyader se court en équipage. Le nombre de personnes à bord ne devra pas être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et / ou à la capacité du ou des radeaux de survie.

Les personnes embarquées devront posséder une licence annuelle FFVoile 2016 ou une licence journalière (validité 1 jour) FFVoile 2016 ou temporaire (validité 4 jours) FFVoile2016. Ces licences seront réclamées lors de la confirmation de l'inscription à Douarnenez.

Toutes les personnes embarquées pendant le Grand Prix Guyader (Run et / ou courses côtières) devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou le visa médical sur la licence FFVoile.



Les participants de nationalité étrangère qui ne seraient pas licenciés à la FFVoile devront être en possession d'un document équivalent à la licence française, le montant de l'assurance en responsabilité civile devant alors être au minimum de 1,5 million d'euros, ils devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

5. INSCRIPTIONS

5.1 La date limite d'arrivée des bateaux et du skipper ou de son représentant à Douarnenez, port de Tréboul est fixée au jeudi 28 avril à 18 heures.

Les Instructions de Course seront délivrées lors de la confirmation d'inscription le jeudi 28 avril de 9h à 12h00 et de 14 h à 18 h.

5.2 Participation aux frais d'organisation :

Inscription **avant** le 1^{er} avril 2016

- 500 € pour les bateaux d'une longueur supérieure ou égale à 60 pieds,
- 500 € pour les Ultime,
- 400 € pour les Multi50,
- 300 € pour les Class40,

Inscription **après** le 1^{er} avril 2016

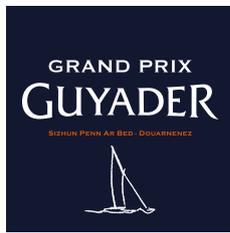
- 600 € pour les bateaux d'une longueur supérieure ou égale à 60 pieds
- 600€ pour les Ultime
- 500 € pour les Multi50
- 400 € pour les Class40

La participation est payable à la SRD :

- Par CB sur le site www.grandprixguyader.com
- Par chèque (issu d'une banque française)
- Par virement sur le compte : Société des Régates - Banque Populaire Atlantique
IBAN : FR761380 7000 4231 2211 5151 990 - BIC : CCBPFFRPPNAN

6. PROGRAMME

- Vendredi 29 avril à partir de 11 H : «courses côtières» et / ou «Runs».
En soirée : Inauguration du Grand Prix
- Samedi 30 avril 10 H 30 : «courses côtières» et / ou «Runs».
20h00 : Repas des Equipages
- Dimanche 1^{er} mai 10 H 30 : «courses côtières» et / ou «Runs».
En soirée : remise des prix



7. CLASSEMENTS

7.1 Classements établis :

Il y aura un classement pour chacune des séries engagées : «Monocoque de 60 pieds», «Class 40», «Multi 50», «Maxi Multicoque»

7.2 Classements journaliers :

- Les courses côtières courues donneront lieu à un classement journalier.
- L'ensemble des « Runs » couru donnera lieu à un classement journalier, le bateau réalisant le meilleur temps de la journée sur la distance sera déclaré vainqueur, le deuxième meilleur temps deuxième etc...

7.3 Classements Généraux :

- Il y aura un classement général effectué par addition des points obtenus lors :
 - * de chaque classement journalier des « Runs » qui auront un coefficient 1
 - * de chaque classement journalier des courses côtières qui auront un coefficient 2
- Aucune course ne sera retirée
- En modification de l'annexe A8.2 des RCV, le départage des égalités se fera sur le résultat de la course côtière la plus longue en distance

8. UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire, ou l'utilisateur du voilier, ou l'éventuel commanditaire, par le seul fait de sa participation au Grand Prix Guyader, accepte que l'organisateur utilise uniquement à des fins de promotion de l'épreuve et non commerciales, tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve.

9. CONTACT

Société des Régates de Douarnenez, 59 quai de l'Yser, 29100 Douarnenez

Tél : 0298 743 684 – email : douarnenez.regates@wanadoo.fr